

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nancy, le 28/05/2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY

5, place de la Carrière
Case Officielle 20038
54036 NANCY CEDEX
Téléphone : 03.83.17.43.43
Télécopie : 03.83.17.43.50

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00



E24000042 / 54

Monsieur le Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
L'OUEST VOSGIEN
2 Bis avenue François de
Neufchâteau
88300 NEUFCHATEAU

Dossier n° : E24000042 / 54
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : les projets sollicités par la communauté de communes de l'ouest Vosgien d'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal, d'abrogation des 23 cartes communales existantes et d'approbation de 9 nouveaux Périmètres Délimités des Abords (PDA)

Monsieur le Président,


J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désignée Madame Salimata SPINATO, ingénieur environnement, demeurant 4 Rue du Général Leclerc, MANONCOURT EN VERMOIS (54210) (tel : 03 83 97 02 14 ; portable : 06 67 15 19 37) en qualité de commissaire enquêtrice, présidente de la commission d'enquête.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, **vous devez consulter la commissaire enquêtrice, présidente de la commission d'enquête, avant de fixer les heures où les membres de la commission se tiendront à la disposition du public pour recevoir les observations.**

Enfin, vous voudrez bien transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête au tribunal administratif dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E24000042/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 28 mai 2024

Le président du tribunal administratif de Nancy

CODE : 1

Vu enregistrée le 23 mai 2024, la lettre par laquelle la communauté de communes de l'ouest Vosgien demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

les projets sollicités par la communauté de communes de l'ouest Vosgien d'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal, d'abrogation des 23 cartes communales existantes et d'approbation de 9 nouveaux Périmètres Délimités des Abords (PDA) ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Présidente :

Madame Salimata Spinato

Membres titulaires :

Madame Suzanne Gérard
Monsieur Jean-Jacques Harmand

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la communauté de communes de l'ouest Vosgien, à Mesdames Salimata Spinato et Suzanne Gérard et à Monsieur Jean-Jacques Harmand

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Davesne', written in a cursive style.

Sébastien Davesne